Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID: 059-215905795-20230310-2023_002-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DU NORD** ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE STEENE

Nb des Membres En exercice **Présents** 15 -13 Date de

Convocation **Affichage** 05/03/2023 06/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

Délibération n°2023-002

Séance du

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents:

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Tanguy HERREMAN, Emeline OBERT, Jean-François LAMS, Jean-Marie ROMMELAERE, Jean-François RÉBIER, Marie-Andrée MAHIEUX.

Procuration: Monsieur DEGEZELLE a donné pouvoir à Madame OBERT

Excusé:

Absent: Madame DRIEUX Marianne

Secrétaire de Séance : Marie - Andrée MAHIEUX

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2022

Sous la présidence de Monsieur Benjamin DENOYELLE, Premier adjoint au Maire, délégué aux finances en charge de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal de l'année 2022 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		
Recettes	866 647.32€	
Excédent 2021	325 239.08€	
Dépenses	779 626.51 €	
Excédent de clôture	412 259.89€	

INVESTISSEMENT		
Recettes	190 238.17 €	
Excédent 2021	112 643.54 €	
Reste à réaliser à reporter en 2023	0.00€	
Dépenses	229 310.16 €	
Excédent de clôture	73 571.55 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022.

Acte certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture	
le	
et publication,	
le	
ou notification	
du	

